



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2018

Le 14 mai 2018 à 19 heures se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur SERVIAN Bruno, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents 14

Nombre de votants : 14

Présents : PHILIBERT Stéphane - CARAYON Martine - SAYN Pierre - BRET Rémi - CHOVIN Sonia - IMBERT Laurent - DUMONT Séverine - BRACHET Armelle - SANCHEZ Pédro - MOUNIER Eric - CHAPRE Séverine - QUAILLET Christelle - RAVIT Pascale.

Excusé : GELAIN Jérôme

Le compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2018 est adopté à l'unanimité

1 - Approbation des statuts de Valence Romans Agglo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5211-17, L.5211-5 et L.5216-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire du 05 avril 2018.

Monsieur le Maire expose :

«La communauté d'agglomération Valence Romans Agglo a modifié ses statuts et notamment l'article D du titre 1 « dispositions générales » relatif au siège de la Communauté d'agglomération. En lieu et place de « La Communauté d'agglomération a son siège à Rovaltain – Avenue de la Gare – 26958 Valence » figure « La Communauté d'agglomération a son siège au 1, Place Jacques Brel 26200 Valence ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité:

- D'APPROUVER les statuts de Valence Romans Agglo.

2 - Autorisation d'ester en justice

Monsieur le maire fait part du recours contentieux formé par Monsieur Oscar GRAZ à l'encontre de la Commune.

Il est donc proposé

- d'autoriser M; le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Grenoble;
- de désigner comme avocat Maître PINET pour défendre la commune dans cette affaire.
- Et d'une façon plus générale, d'autoriser le Maire, pour la durée du mandat à ester en justice tant en demande qu'en défense devant toutes juridictions y compris appel et cassation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER M. le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans la requête n°1801142-6;

- DE Désigner Maître PINET. SELARL BAUDELET & PINET– 62, avenue Sadi Carnot – 26000 VALENCE pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.
- D'AUTORISER le maire à signer la convention et de régler les honoraires
- DONNE POUVOIR au Maire, pour la durée du mandat, d'ester en justice tant en défense qu'en demande devant toutes juridictions y compris appel et cassation.

4–Subventions aux associations

Stéphane PHILIBERT indique que 25 800 € ont été budgétisés et qu'il est nécessaire de définir la répartition aux associations.

Il est proposé le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	2018
Aide et partage	800 €
Amicale des parents	150 €
Amicale des pompiers	400 €
Amis de Montvendre	500 €
Asso Anciens Combattants	120 €
Club des trois ponts	1 666 €
Coop maternelle	250 €
Donneurs de sang	100 €
En Avant Montvendre	3 800 €
La comédia théâtre	350 €
Les enfants du Mont Vénus	300 €
Ligue nationale contre le cancer	100 €
Restaurant scolaire	8 364 €
USEP Montvendre	6 200 €
AMSL	2 000 €
Booster 26	700 €
TOTAL	25 800 €
	0
	25800

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- AUTORISE le versement des subventions ci dessus pour un montant de 25 800 €,
- DECIDE de prélever la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574.

5–Point sur les travaux en cours

Monsieur le maire indique que les travaux d'enrobé pour le lotissement les Muriers sont en partie réalisés, mais à l'arrêt actuellement suite aux conditions météo pluvieuses. Concernant les Lilas, l'enrobé sera réalisé une fois la couche de finition faite car maintenant tous les raccordements aux réseaux sont fait.

L'achat du terrain André, route de Barcelonne est à venir.

Les travaux de voirie n'ont pas débutés et il y a des trous à boucher.

Les panneaux de signalisations et du mobilier urbain (bancs, cendriers...) sont posés par les agents municipaux.

6–point sur le PLU

L'avancement du PLU suit son cour. Il devrait être finalisé en fin d'année et il faudra ensuite réaliser l'enquête publique avant qu'il soit opérationnel (soit environ octobre 2019).

La dernière réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) a permis d'avancer mais il reste des points à affiner sur le volet agricole (classement des terres et terrains irrigués)

7-Info projet Salle des Fêtes

En lien avec le PLU ci dessus, il est nécessaire de prévoir dans celui-ci dans quelle zone pourra être construite la salle des fêtes.

Après avoir écarté les zones non urbanisables, celles trop proches des nouveaux lotissements ou trop loin du village, voir encore les zones inondables, deux localisations semblent possibles : l'une sur l'actuel terrain d'entraînement de foot qui serait déplacé à l'ouest, ou l'autre au sud du chemin de la serve (avec la création d'une voie d'accès à l'ouest du terrain de foot).

Les 2 emplacements nécessitent l'acquisition de parcelles pour environ 2 hectares.

Il est proposé de demander au cabinet Kax, qui réalise le PLu, quel emplacement lui paraît opportun et également de demander une esquisse pour connaître l'emprise au sol nécessaire pour une salle polyvalente d'environ 250 personnes.

8 – Questions diverses

Laurent Imbert demande quel est le devenir de la déchèterie de Montvendre. Monsieur le Maire indique que l'agglo est à la recherche de terrain pour installer une déchèterie fonctionnelle. Chabeuil de son côté a refusé l'installation de celle-ci ZA des gouverneaux.

Le maire, qui a reçu madame Martinez de Valence Romans Habitat, lui a soumis un projet de création de maison médicale entre les locaux des Kinés et la boulangerie. Ce projet ne peut pas réaliser par ses services car il n'inclut pas de logements sociaux. Un tel projet serait intéressant pour les Montvendrois mais la commune n'a pas les moyens (financiers et humains) pour réaliser ce projet qui pourrait être porté par du privé (ex: Valrim) ou directement par une SCP regroupant des médecins ou professions paramédicales (dentiste, podologue...).

Enfin il est fait par de quelques incivilités : dégradation au plan d'eau sur les agrès et les fleurs, ainsi que les animaux errants ou non tenus en laisse.

La séance est levée à 21h40

Le Maire
SERVIAN Bruno

